



MONSIEUR FREDERIC ADVIELLE  
PRESIDENT DE LA CHAMBRE  
REGIONALE DES COMPTES HAUTS-  
DE-FRANCE  
HOTEL DU BOIS DE FOSSEUX  
14, RUE DU MARCHE AU FILE  
62012 ARRAS CEDEX

Affaire suivie par [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Beauvais, le - 5 MAI 2023

Monsieur le Président,

Par courrier réceptionné le 5 avril dernier, vous m'avez communiqué le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais-Tillé dont la procédure a été ouverte le 3 février 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je tiens à vous apporter une série d'éléments en réponse à ces observations.

En premier lieu, il me semble utile de rappeler que le contrôle s'est déroulé dans un contexte encore fortement marqué par les conséquences économiques et stratégiques générées par la pandémie ; il s'agit tout simplement pour le transport aérien mondial de la plus grave crise de son histoire. Dans le cas de l'aéroport de Beauvais, la crise sanitaire n'a pas seulement bouleversé ses habituels équilibres économiques et opérationnels, elle a brisé une dynamique de croissance et redressement amorcée en 2019.

Aussi, face à la brutalité du choc et aux nombreuses incertitudes, les décisions du SMABT ont avant tout été guidées par la nécessité de compenser et circonscrire les effets de la crise sanitaire. L'aéroport a connu des pertes importantes en 2020. En 2021, son trafic représentait 50% de celui de 2019 et la présence de nouveaux variants du coronavirus laissait craindre que l'activité 2022 fût elle aussi très affectée. L'ensemble des experts du secteur prévoyait un retour à la situation d'avant-crise à partir de 2024. Dans ces conditions, quel aurait été le niveau d'intérêt des investisseurs ? Quelle aurait été la qualité des offres reçues par le SMABT ?

Nous avons jugé préférable de décaler l'échéance initiale de notre contrat afin de publier notre procédure dans un contexte plus propice pour les candidats potentiels et plus favorable aux collectivités du SMABT. Compte tenu des résultats commerciaux de l'aéroport en 2022-2023 et de l'intérêt marqué pour notre procédure, cette stratégie s'est révélée payante. Pour autant, le SMABT n'a été en mesure de fournir les études et documents nécessaires pour bâtir la procédure de mise en concurrence qu'à l'automne 2022.

Les conclusions du rapport d'observations définitives le rappellent à propos, le SMABT doit disposer de plus de moyens pour mener à bien ses missions. La préparation du renouvellement du contrat de concession constitue une première étape. Au-delà du diagnostic stratégique et des documents prospectifs, l'accompagnement des cabinets juridique et financier s'étendra sur les premières années du nouveau contrat pour veiller au respect des clauses contractuelles et en garantir les mécanismes d'application (recommandations n°2,3,4,5).

Cette évolution passe naturellement par un renforcement des ressources matérielles et humaines du SMABT. Le recrutement envisagé au début de l'année 2020, puis abandonné en raison de la crise Covid, permettra de mieux structurer l'organisation interne du Syndicat Mixte et de répondre favorablement à vos recommandations notamment sur la partie budgétaire et comptable (rappels au droit n°4,5,6 et recommandation n°6). Les mises en place de la maquette nomenclature budgétaire M57 et d'une comptabilité d'engagement seront les deux premiers chantiers. Notre équipe doit aussi se renforcer et adopter plus de formalisme et de rigueur dans ses échanges avec l'Exploitant ou entre collectivités.

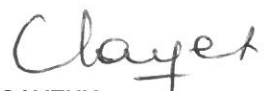
Un soin particulier sera porté sur la forme de ces recrutements et le profil des collaborateurs ciblés pour contribuer à une meilleure performance du SMABT. Sur le sujet des recrutements passés, je tiens à souligner, comme vous me l'avez personnellement confirmé, que les erreurs mentionnées sur leur forme n'altéraient nullement le fond.

Avec le périmètre concessif du nouveau contrat, le franchissement du seuil des 5 millions de passagers synonyme de contrôle par l'ART, l'ampleur du programme d'investissements et les attentes exprimées par les Elus sur le suivi des impacts sur le territoire, les collectivités membres du SMABT doivent aider le syndicat à grandir à mesure que l'aéroport de Beauvais entre dans une nouvelle dimension. L'intégration de l'aéroport dans un schéma régional progresse également ; une réunion des aéroports de la Région Hauts-de-France est organisée le 29 juin et des travaux préparatoires ont permis l'inscription de l'aéroport de Beauvais dans le prochain SRADDET.

Enfin, s'agissant des rappels au droit n°1,2,3 et de la recommandation n°1, les démarches du SMABT sont sur le point d'aboutir à une mise en œuvre complète. Les missions d'inventaire physique et comptable se sont poursuivies depuis la fin du contrôle. La préparation du bilan de clôture de l'actuel contrat participe à cette remise à niveau nécessaire. La Commission Consultative Economique qui s'est tenue en octobre dernier a permis une validation formelle des redevances aéroportuaires à un niveau inchangé depuis plus de dix ans.

Si l'aéroport de Beauvais n'a pas échappé à la crise mondiale, il a réussi à en surmonter plus rapidement ses effets dévastateurs. Cependant, notre trajectoire s'inscrit dans un horizon de long-terme qui nous permettra de financer la transition énergétique de l'aéroport et d'ancrer son acceptabilité sur le territoire. En conclusion, je tenais à souligner le périmètre du contrôle de la CRC qui ne s'est pas cantonné aux comptes et à la gestion du SMABT pour explorer plus largement la dimension environnementale et territoriale des aéroports.

Je vous prie de croire Monsieur le Président à l'assurance de ma considération distinguée.



**Caroline CAYEUX**  
Présidente du Syndicat Mixte  
de l'Aéroport de Beauvais-Tillé